

PROJET EDUCATIF ALTIA CLUB ALADIN

PEDAGOGIE DU PROJET – SUIVI INDIVIDUEL DES ENFANTS ET PROJET D'INTEGRATION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

I.) LE SEJOUR A THEME :

L'association ALTIA CLUB ALADIN a fait le choix des séjours à thèmes.

- Les thèmes proposés en fonction de l'âge des enfants, proposent **un univers riche et varié** autour de la vie à la ferme, l'histoire médiévale, les dinosaures, les cabanes, l'environnement...

Ils peuvent également s'appuyer sur **des personnages de contes ou de légendes** : Robin des bois, les frères Barberousse ou encore Urashima ...

Enfin, le thème peut se construire **autour d'une activité dominante** comme la comédie musicale, le graff, des pratiques artistiques ou sportives.

- Pour avoir fait ce choix depuis plus de 20 ans, nous avons acquis la conviction que, **loin d'être un frein à l'imaginaire des enfants, ou à l'expression des équipes d'animation, le thème ouvre le séjour**, propose une palette d'activité inépuisable, tout en posant un cadre au séjour et aux activités.

Si nous devions les quantifier, nous dirions **que le thème doit représenter environ 70 % des propositions faites aux enfants, les 30 % restant étant laissées au choix des enfants et des équipes d'animation.**

- **La notion de choix de l'enfant est au cœur de notre démarche de séjours thématiques** : en effet suivant leurs goûts, leurs envies du moment, leurs besoins, les enfants, par groupe importants (8 ou plus), par petits groupes (2 à 5) ou même individuellement, **doivent pouvoir aborder chaque thème sous un angle différent.**

Et c'est là qu'entre en jeu **le projet qui devra permettre à l'enfant de vivre le séjour dont il a envie** : plus sportif, plus artistique, plus scientifique, plus aventurier ... les possibilités sont infinies !

II) LA DEMARCHE DE PROJET

Les centres de vacances ALTIA CLUB ALADIN s'appuient sur des Projets de Séjour construits :

- **Le Thème du séjour** constitue un fil conducteur qui doit être soutenu par un **projet de séjour**, une finalité concrète et connue de tous (enfants et animateurs) : Spectacle, exposition, Carnet de route...

Ainsi le projet de séjour doit-il être **construit** entre le directeur, l'équipe d'animation et dans la mesure du possible avec les enfants (phase de sensibilisation, déroulement, expérimentation et réalisation).

- Ce projet doit être **partagé** avec les enfants. Leurs visions du séjour, leurs attentes sont écoutées et prises en compte, les règles de vie sont définies et établies avec eux. Les enfants doivent en fait participer et s'approprier leur séjour, le bon déroulement de leurs vacances : C'est le **contrat de réalisation**.

- Pour être partagées et concrètes, **ces règles, ces missions, ces objectifs doivent être visibles en permanence**. Il faut utiliser au maximum l'affiche : Règles de vie, listes de matériel, planning d'activités, groupes d'enfants etc....

- **Des bilans réguliers, des forums ou réunions d'enfants, des évaluations faites avec les enfants** sont pour eux l'occasion de s'exprimer sur leur séjour (leurs vacances !), leur satisfaction, leur frustration, leurs souhaits.

Pour vous l'occasion de redéfinir ou rappeler les règles.... Ces moments sont aussi essentiels pour la prise de parole individuelle, l'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité pour les enfants.

III) LE SUIVI INDIVIDUEL DES ENFANTS

- Depuis de nombreuses années, ALTIA CLUB ALADIN expérimente **un concept nouveau, à notre sens indispensable : Le Suivi individuel de l'enfant**.

Il s'agit de porter sur le centre de vacances un regard différent, en partant du Projet de Séjour d'une part, mais également de **chaque enfant individuel et particulier** d'autre part.

- Pour nous un séjour ne se mesure pas à la réussite d'une activité, ou au bon déroulement d'un planning, mais plutôt à l'épanouissement et à **la réalisation de chaque enfant dans toute ses dimensions et dans toute les dimensions du séjour**.

- Ainsi **chaque animateur sera "Réfèrent"** d'un groupe d'enfants, toujours les mêmes et durant tout le séjour (1/5 chez les 04/08 ans, 1/7 chez les 08/12 ans et 13/15 ans).

Pour chacun d'entre eux, il sera vigilant :

- A son hygiène, sa santé, son alimentation,
- Son bien-être dans le groupe, sa relation aux autres, son autonomie, sa responsabilité,
- Sa communication avec sa famille, le courrier, le téléphone,
- Sa participation, sa satisfaction par rapport au projet et aux activités.... etc...

- Pour "exercer ce regard" et formaliser cette démarche, nous avons mis en place **un livret de suivi individuel des enfants**.

Tout les 2 jours (pour les séjours de 7 jours) ou pour les 3 jours (pour les séjours de 10,13 et 20 jours), le directeur prévoira dans l'ordre du jour de sa réunion, un temps consacré au suivi individuel des enfants. Chaque animateur réfèrent parle individuellement des enfants dont il a la responsabilité. Les cas particuliers, les difficultés rencontrées par certains enfants sont commentées par l'ensemble de l'équipe.

Ces discussions doivent déboucher obligatoirement sur la mise en place de solutions.

Les remarques apportées et les solutions envisagées sont notées sur le livret de suivi.

- Le livret de suivi est donc un outil pédagogique au service de l'enfant. Il est également une "trace écrite" qui peut permettre le cas échéant à l'Association de **rendre des comptes et d'apporter des explications aux parents ou au Comité d'Entreprise**.

IV. L'INTEGRATION D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP EN CENTRE DE VACANCES NON SPECIALISE : UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Tous les enfants ont des besoins identiques, mais ceux-ci s'appréhendent différemment lorsqu'ils sont atteints de troubles de la santé ou qu'ils présentent un handicap.

Soutenu par l'association EPAF (Education Plein Air Finances et le Comité d'Etablissement France Télécom), **l'association ALTIA CLUB ALADIN a fait le choix d'accueillir des enfants porteurs de handicaps dans ses centres de vacances.** Chaque situation étant différente, un accueil et une prise en charge individualisée de chaque enfant est mise en place, par **le recrutement d'animateurs spécialisés dans le handicap.**

Un centre de vacances est un lieu privilégié de rencontre, de découvertes, de vie collective propice à l'apprentissage de la responsabilité et de la solidarité. Ces objectifs sont inscrits dans le projet éducatif de **l'association ALTIA CLUB ALADIN, signataire de la charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.**

Qu'il s'agisse d'un handicap sensoriel, physique, comportemental ou mental, nous proposons aux enfants un séjour approprié et adapté à ses difficultés. Le choix du séjour est déterminé en fonction du handicap, de l'âge, de l'autonomie et des souhaits de l'enfant.

Afin de créer un climat de confiance avec les parents, une coopération est mise en place entre les équipes d'encadrement, les familles, les instances médicales et les enfants eux-mêmes. Il est en effet, nécessaire d'avoir une bonne connaissance des divers partenaires, des coordonnées des médecins, du dossier médical pour garantir les conditions sanitaires, physiques, matérielles et de sécurité et assurer une bonne intégration de l'enfant ou du jeune.

Il s'agit de faire partager à tous les enfants un temps de vacances, de favoriser la rencontre, le respect et la reconnaissance de la différence, de faire vivre à l'enfant des situations favorisant son autonomie tout en prenant en compte ses capacités et en portant sur lui un regard non spécialisé, non thérapeutique.

Facteurs d'enrichissement et d'épanouissement, ces vacances ensemble sont bénéfiques pour tous les enfants...